

« AMENDEMENT VISANT LA FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du Programme ou du rapport :

Groupes Printemps des Pays de la Loire et l'Écologie Ensemble

création d'un dispositif de formation des professionnels de santé

SESSION DU 18 DÉCEMBRE 2025

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGÉTAIRE

PRIORITÉ 4 : Territoires, efficacité et simplicité
S200 : Accompagner les territoires

Exposé des motifs

Depuis 2017, 50 000 femmes victimes de violences sexistes, sexuelles et conjugales ont été reçues par les services de police et de gendarmerie en Pays de la Loire selon l'INSEE. Ces violences ont des conséquences dévastatrices sur la santé physique et mentale des victimes. Le parcours des victimes jusqu'à la plainte est encore semé d'embûches, chaque échelon peut être décisif. Les victimes se heurtent souvent à un système complexe, où les services médicaux, sociaux et judiciaires ne sont pas toujours coordonnés. Cette fragmentation rend l'accès à une prise en charge globale et adaptée d'autant plus difficile.

Les soignants, souvent en première ligne, ne sont pas toujours outillés pour repérer les signes de violences, engager un dialogue bienveillant, ou orienter vers des structures spécialisées. Les victimes sont confrontées à un parcours complexe, entre services médicaux, sociaux et judiciaires, sans coordination systématique. Aujourd'hui, la formation initiale et continue des professionnels de santé n'intègre pas de manière systématique et approfondie les bonnes pratiques d'accueil des victimes ou encore les ressources et orientations vers lesquelles ils peuvent les rediriger.

Les associations, présentes sur le terrain et expertes dans l'accompagnement des victimes, peuvent combler ce manque. Elles disposent des connaissances et des outils pour former les professionnels de santé aux bonnes pratiques. Pour faire de la Région un territoire exemplaire dans la lutte contre les violences faites aux femmes, il est essentiel d'investir dans un dispositif de sensibilisation et de formation à destination des professionnels de santé. Ces actions permettraient de créer un maillage solide entre les associations, les établissements de santé et les acteurs locaux, afin que chaque victime puisse bénéficier d'un accompagnement adapté, où qu'elle se trouve.

C'est le sens de cet amendement via la création de ce dispositif.

Délibéré

A l'alinéa Soutenir les expérimentations “Territoires universitaires de santé”, ajouter

Dispositif VSS Prévention santé

Afin d'améliorer le parcours de prise en charge des victimes et co-victimes de violences sexistes, sexuelles et conjugales, la Région met en place le dispositif « VSS Prévention Santé ».

Objectifs du dispositif :

- Renforcer la détection des situations de violences par les professionnels de santé, souvent en première ligne.
- Faciliter l'orientation des victimes et co-victimes vers des structures spécialisées et adaptées à leurs besoins.
- Améliorer la coordination entre les acteurs de santé, les associations et les institutions pour une prise en charge globale et efficace.
- Sensibiliser et former les professionnels de santé aux spécificités des VSS, afin de garantir une écoute bienveillante et un accompagnement adapté.

Le dispositif « VSS Prévention Santé » s'adresse à tous les professionnels de santé exerçant sur le territoire régional. Il repose sur un partenariat avec des associations locales spécialisées dans l'accompagnement des victimes de VSS, présentes sur chaque territoire d'exercice.

Le dispositif sera déployé progressivement sur l'ensemble du territoire régional. Les professionnels de santé seront informés des modalités pratiques (contacts, formations, outils) via des campagnes de communication ciblées.

Pour financer ce dispositif, il est proposé d'affecter 250 000 € en crédits de paiement (CP) du budget dédié à l'égalité femmes-hommes nouvellement créé, au titre du programme S105 : « S105 - Promouvoir l'égalité, le civisme et l'engagement »

Pour les groupes Printemps des Pays de la Loire et l'Écologie Ensemble

Lucie Etonno,
Présidente du groupe
L'Écologie Ensemble

Guillaume Garrot,
Président du groupe
Le Printemps des Pays de la Loire